



Décision de radiodiffusion CRTC 2012-657-1

Version PDF

Référence au processus : Demande de la Partie 1 affichée le 3 février 2012

Autre référence : 2012-657

Ottawa, le 7 décembre 2012

Northern Native Broadcasting (Terrace, B.C.)
Terrace et Prince George (Colombie-Britannique)

Demande 2012-0090-7

CFNR-FM Terrace – Nouvel émetteur à Prince George – Correction

1. Dans *CFNR-FM Terrace – Nouvel émetteur à Prince Rupert*, décision de radiodiffusion CRTC 2012-657, 30 novembre 2012 (décision de radiodiffusion 2012-657), le Conseil a identifié incorrectement Prince Rupert (Colombie-Britannique) comme la communauté dans laquelle Northern Native Broadcasting (Terrace, B.C.) (Northern Native) a proposé d'exploiter un émetteur FM. En réalité, Northern Native a proposé d'exploiter un nouvel émetteur à Prince George (Colombie-Britannique).
2. Par conséquent, le Conseil remplace toutes les mentions de « Prince Rupert » dans la décision de radiodiffusion 2012-657 par « Prince George ».

Secrétaire général